Tutoriel Inscription Accueil de Loisirs été 2023

Sur le nouveau Portail famille de la ville

Depuis le début de l'année 2023, un nouveau portail famille est à la disposition des familles. Ce nouveau portail a permis de faire évoluer les modalités d'inscription aux différentes activités du service enfance (A.L.A.E., A.L.S.H....). Pour les vacances d'été, les familles vont pouvoir inscrire leurs enfants et saisir les réservations via ce portail.

Ci-dessous les différentes étapes :

Veuillez-vous connecter à votre compte Portail famille :

https://portail-cugnaux.ciril.net

- Veuillez cliquer sur « **Inscrire les enfants à de nouvelles activités** » - flèche rouge

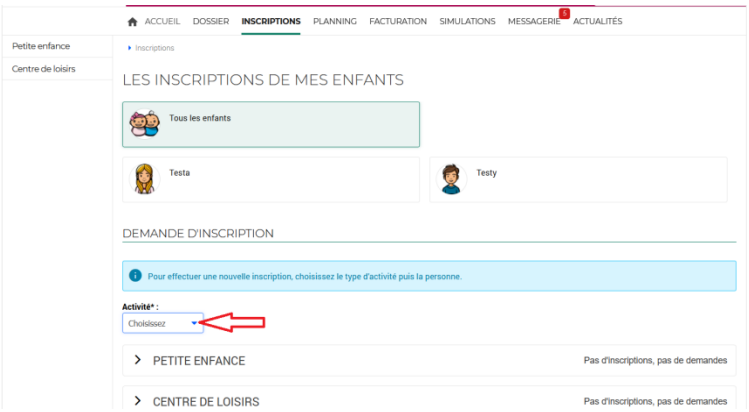

- Cliquez sur la petite flèche/ petit triangle – flèche rouge - à côté de « **Choisissez** »

- Choisissez l'activité : **Centre de loisirs** - flèche rouge

- Vous arrivez sur cette page :

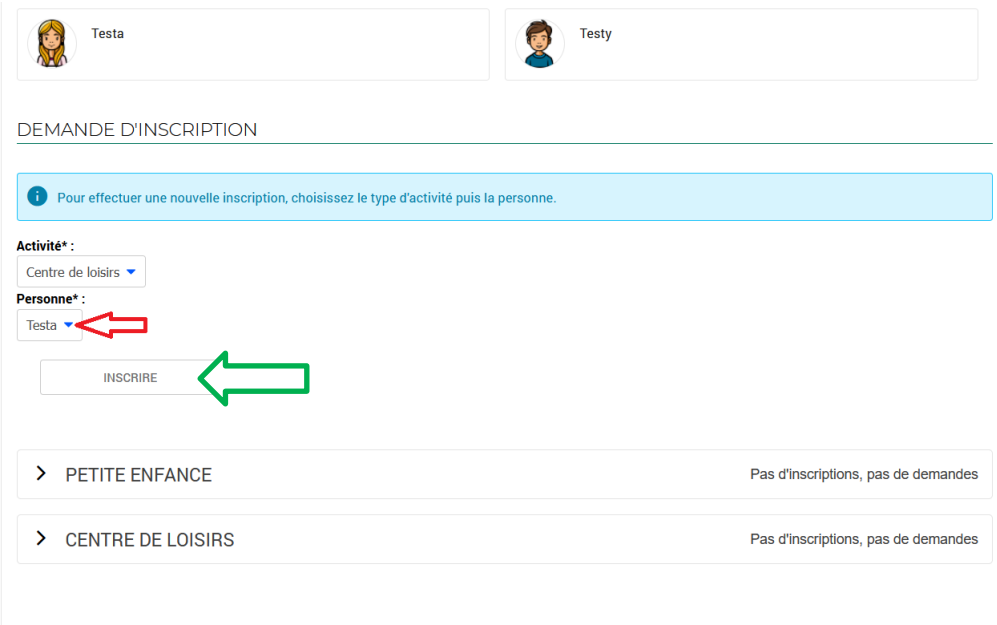

- Selectionnez l'enfant concerné – flèche rouge puis cliquez sur « **INSCRIRE** » - flèche verte

Il est necessaire de renouveler la démarche pour inscrire pour chacun de vos enfants.

- Une nouvelle page s'ouvre :

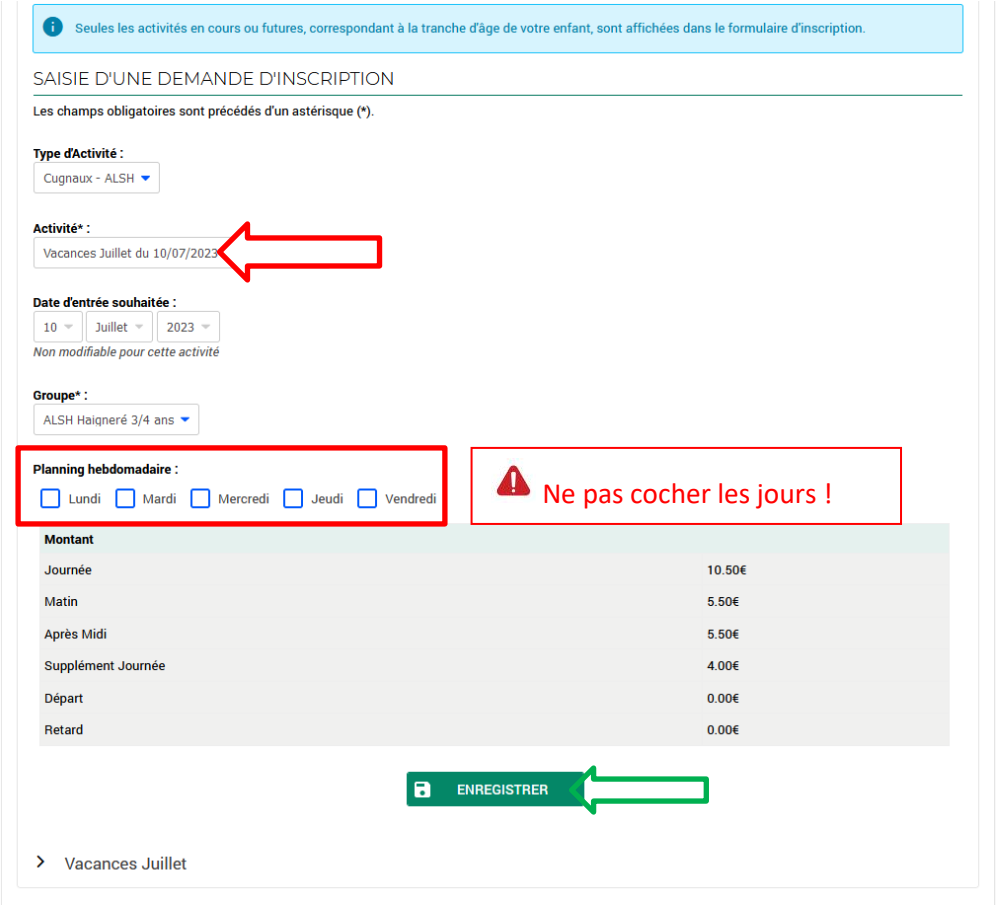

- Sélectionnez le mois où vous souhaitez que votre enfant fréquente l'accueil de loisirs (juillet ou août) - flèche rouge
- Cliquez sur « **ENREGISTRER** » - flèche verte

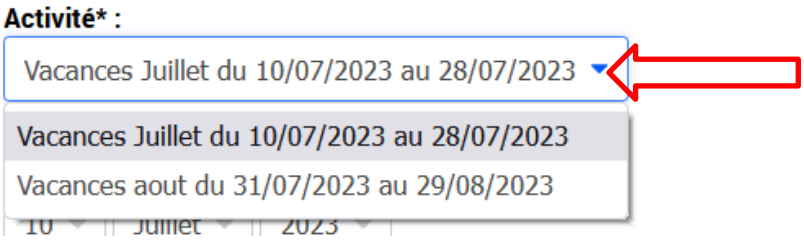

Il est nécessaire de renouveler l'opération si l'enfant fréquentera l'accueil de loisirs en juillet et au mois d'août.

Votre demande d'inscription pour que votre enfant participe à l'accueil de loisirs est en attente.

Le service enfance doit valider votre demande afin que vous puissiez réaliser les réservations des journées souhaitées.

Une notification vous est envoyée dés validation de l'inscription (message reçu sur votre boite mail et information transmise sur le portail famille).

Dès que l'inscription est validée ;

- Veuillez-vous reconnecter sur votre compte afin d'effectuer les réservations :

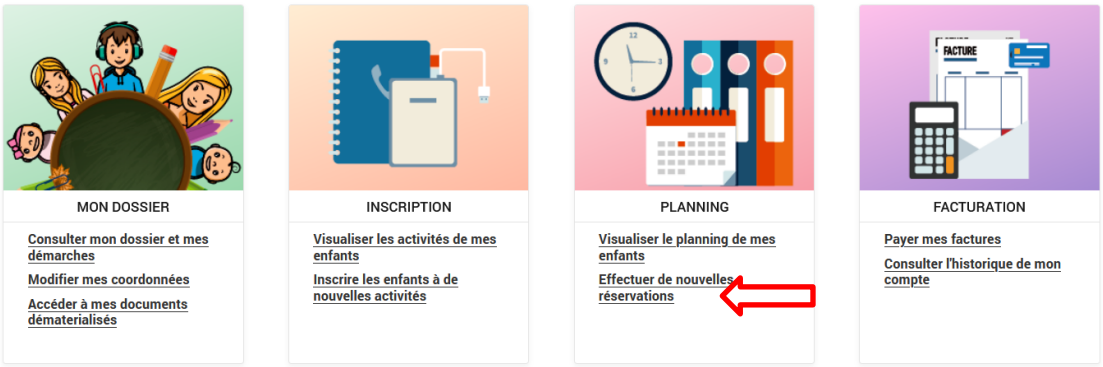

- Maintenant, cliquez sur « **Effectuer de nouvelles réservations** » - flèche rouge
- Un planning s'affiche :

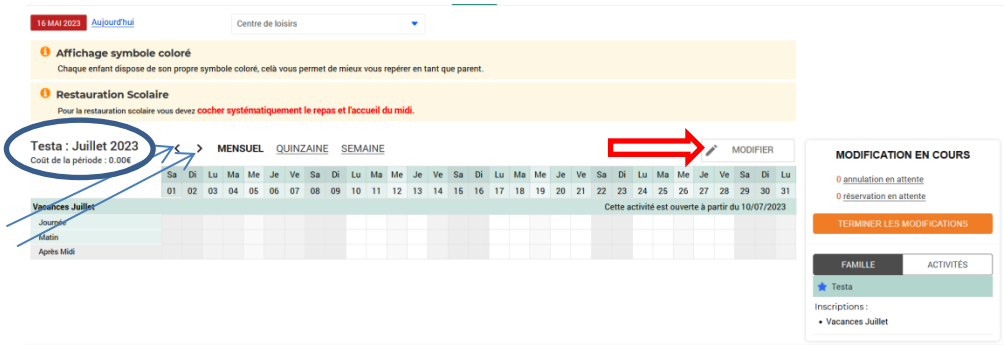

- Sélectionnez le mois souhaité à l'aide des flèches situées à cotées de **MENSUEL** - flèches bleues - et cliquez sur « **MODIFIER** » - flèche rouge

- Un nouveau planning s'affiche avec des cases qui peuvent être cochées :

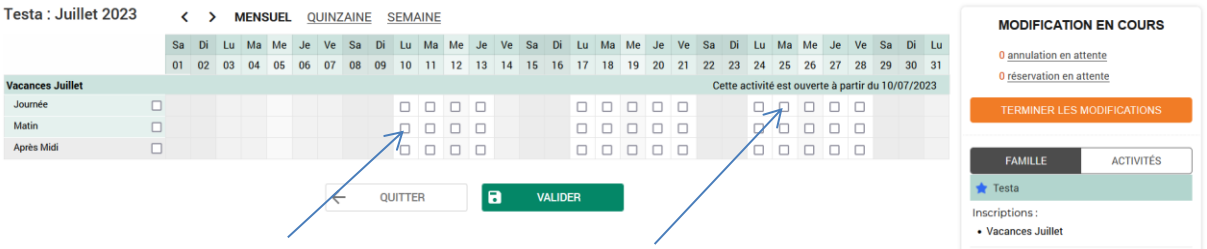

- Cochez les jours de fréquentation de votre enfant, journée, matin ou après-midi

- Des petits carrés bleus validés apparaissent :

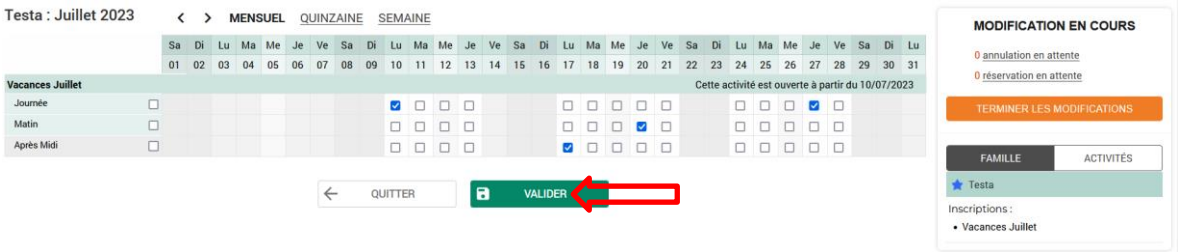

- Puis cliquez sur « VALIDER » - flèche rouge

- Puis « **TERMINER LES MODIFICATIONS** » - flèche rouge

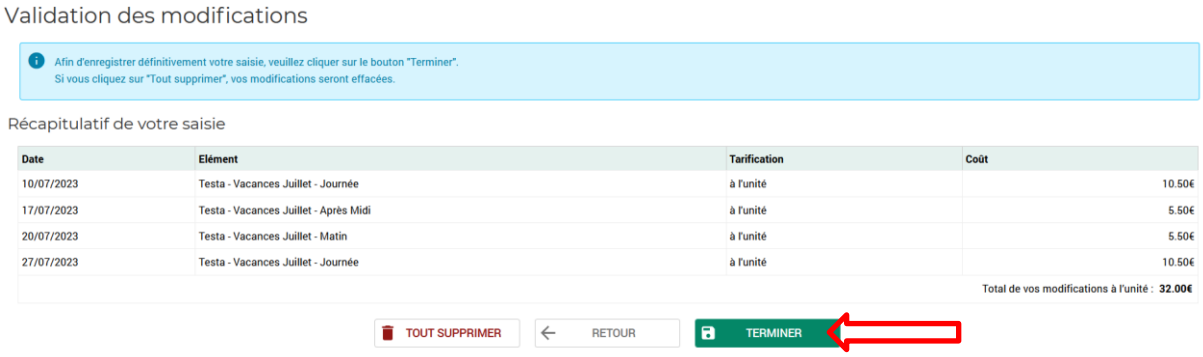

- **Un récapitulatif de votre demande s'affiche, il vous suffit de cliquer sur « TERMINER » - flèche rouge - pour valider la réservation.**

Il est possible de modifier en cliquant sur « RETOUR » et/ou « TOUT SUPPRIMER » en fonction de votre besoin.

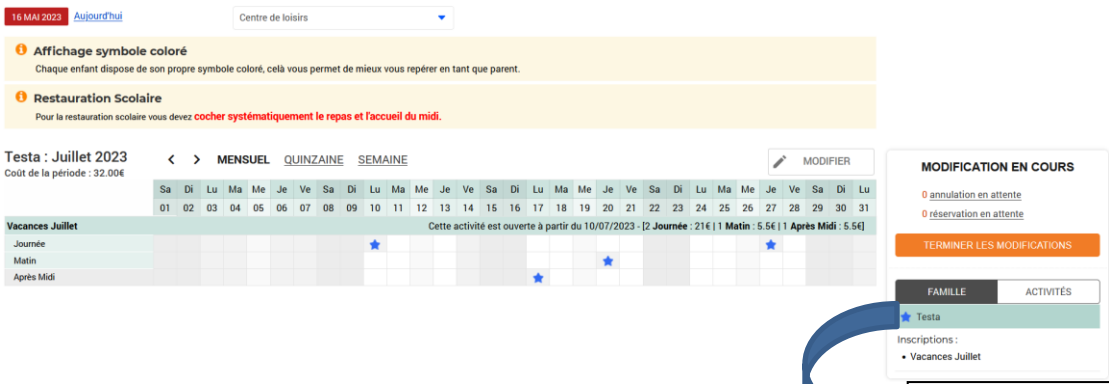

Félicitation, votre enfant est inscrit !

Chaque enfant a un petit pictogramme qui lui appartient. Cela vous permet de visualiser les réservations propres à chaque enfant.

<u>Rappel des procédures d'annulation de présence de votre enfant :</u>

Il est possible **de modifier les réservations jusqu'à 15 jours avant l'activité** pour que les journées ne soient pas facturées :

- Veuillez-vous reconnecter sur votre compte afin d'effectuer les modifications

- Cliquez sur « Effectuer de nouvelles réservations » - flèche rouge

- Retournez sur le mois concerné et cliquer sur « MODIFIER » - flèche rouge
- Puis décocher les jours souhaités

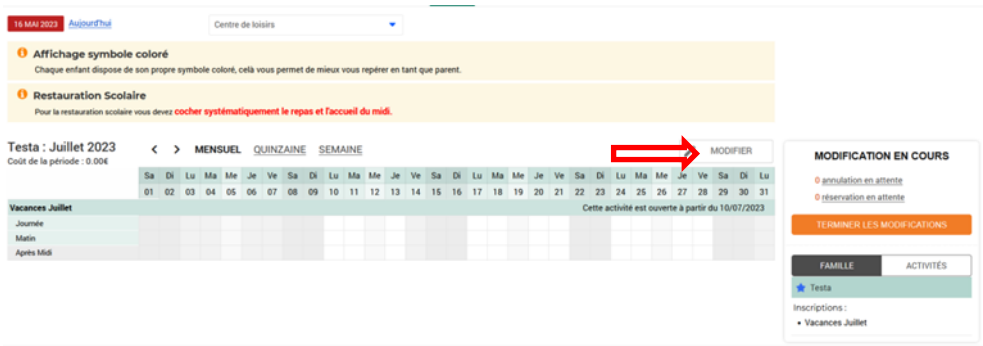

- Cliquer sur « VALIDER » - flèche rouge
- Puis sur « TERMINER LES MODIFICATIONS » - flèche verte

- Enfin cliquer sur « TERMINER » - flèche rouge - pour valider les modifications

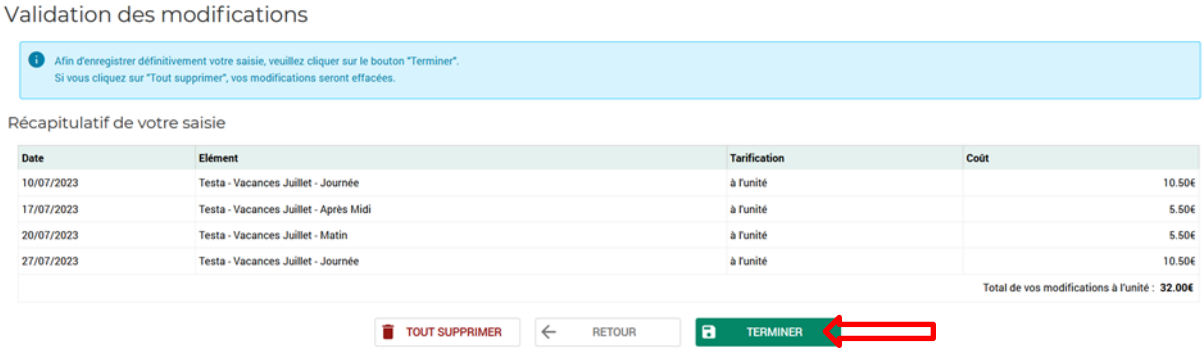

- Les modifications ont été prises en compte

Sans respect de ce délai, les journées ou demi-journées seront facturées, sauf si un certificat médical est retourné à la Mairie ou envoyé via le portail famille dans les 10 jours qui suivent l'absence de l'enfant.

Afin d'optimiser les capacités d'accueil des structures de loisirs et dans une logique de responsabilisation, **même en dehors du délai de 15 jours, les familles doivent prévenir le service** en amont **de la période d'accueil en cas d'absence prévue de leur enfant**.

Pour annuler des journées hors délais, il est nécessaire d'envoyer un mail à : centre.loisirs@mairie-cugnaux.fr

En précisant le nom, le prénom, l'école et la classe de votre enfant ainsi que les journées où vous souhaitez désinscrire votre enfant.

En cas de non-respect de cette disposition, les familles seront automatiquement placées sur liste d'attente lors de la période d'accueil suivante (soit pour les vacances de Toussaint 2023-24). La place ainsi libérée pourra en anticipation être proposée aux familles placées sur liste d'attente.

Pour les familles qui n'arrivent pas à réaliser ces inscriptions via le portail famille, le service Enfance est à votre écoute pour vous aider.

L'équipe du service enfance Rachety

Service Enfance Rachety

51 avenue de Plaisance

31270 CUGNAUX

Tél : 05-62-20-86-35
centre.loisirs@mairie-cugnaux.fr